



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Palestine

Question écrite n° 1927

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de plus en plus dramatique faite aux habitants des territoires occupés de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, que l'actualité Yougoslave a un peu occultée. En effet, ce n'est plus de stagnation de la situation, dont nous devons parler, mais d'aggravation fondamentale. Nous avons peut-être franchi un nouveau palier dans l'horreur. À l'instar de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté qui mène dans ce domaine un travail remarquable, il lui demande que le Gouvernement exerce son influence auprès d'Israël pour que justice soit rendue à ce peuple.

Texte de la réponse

Au moment où l'honorable parlementaire soumettait cette question au Gouvernement, des négociations secrètes avaient lieu entre Israël et l'OLP ; elles ont abouti à la déclaration de principes signée le 13 septembre 1993, qui modifie les données de la région. Durant toute cette période, la France n'avait pas perdu de vue la situation dans les territoires occupés. C'est un sujet qui avait été évoqué lors de la visite officielle à Paris du Premier ministre d'Israël, en juin. Par ailleurs, la Communauté européenne qui avait, fin 1992, à l'initiative de la France, suggéré à Israël une série de mesures concrètes de détente à prendre dans les territoires occupés, a poursuivi ce travail, et certaines de ces mesures avaient été adoptées. Avec l'accord israélo-palestinien, toutes ces questions sont maintenant discutées directement entre Israéliens et Palestiniens. L'un des comités mixtes créés, celui sur les affaires économiques, se réunira à Paris. Mais la situation dans les territoires reste préoccupante, sur le plan de la sécurité notamment : les adversaires du processus de paix sont nombreux et des violences s'exercent de part et d'autre. Nous les condamnons, et souhaitons que l'accord puisse être mis en œuvre dans de bonnes conditions pour permettre le dépassement des haines anciennes.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1927

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1528

Réponse publiée le : 6 décembre 1993, page 4353